



Financement des études, parents divorcés

Par **chocolatcmj**, le **02/05/2013 à 22:45**

Bonjour, je voudrais obtenir quelques éclaircissements quant à ma situation. Je suis actuellement en terminale et voudrais entamer des études en faculté. Je suis mineure et le serai encore quelques mois pendant ma première année de fac. Mes parents ont prévu de se mettre d'accord au niveau financier pour une augmentation de la pension alimentaire (je suis en garde principale chez l'un de mes parents) et de faire signer tout ça par un juge, "procès à l'amiable" je crois. Sauf que l'un de mes parents n'est pas encore sûr de lui et retarde la procédure. Est-il vrai que les tribunaux sont à moitié vides en été et donc beaucoup plus lents ? Est-il juste de dire que si mes parents ne se mettent pas d'accord d'ici quelques jours, je peux m'asseoir sur mes études l'année prochaine ? Combien de temps peut prendre cette procédure ? Merci d'avance !